

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

**1. Intitulé du projet**

Construction du nouveau centre aquatique de Val-de-Saône

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

C.C. TERROIR DE CAUX

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Bureau Glivier, Président

RCS / SIRET

2 0 0 0 6 8 5 3 4 0 0 0 1 1

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus : 120 places.
44. Equipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.	d) Autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés : construction d'un centre aquatique communautaire

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Le futur centre aquatique s'implante dans un cadre bucolique très végétalisé à forte déclivité offrant une vue dégagée sur le grand paysage.

L'équipement aquatique accueillera les scolaires, le grand public et les associations et présentera trois vocations principales : l'apprentissage de la natation, le sport pour les clubs et les activités aquatiques pour le grand public.

Le futur équipement aquatique couvert sera composé des fonctions suivantes :

- Hall d'accueil, espace administratif, annexes baigneurs
- Halle bassins comprenant :

un bassin sportif de 25x12,5m (5 couloirs), un bassin d'apprentissage/ludique de 160m<sup>2</sup>, une plaine de jeux aqualudique & splashpad sans profondeur, une pataugeoire, des gradins avec 80 places assises, un pentagliss intérieur avec 3 pistes de 25m de long, un espace bien-être humide avec hammam, sauna, bain bouillonnant, douches sensorielles, solarium.

Aménagements extérieurs : parvis, stationnements et cheminements associés, solariums végétal et minéral, bassin de gestion des eaux pluviales.

## 4.2 Objectifs du projet

La Communauté de Communes Terroir de Caux est propriétaire d'une piscine publique à Val-de-Saône. Cet équipement, construit il y a plus de 50 ans, est obsolète et fermera prochainement ses portes.

Ce projet a donc une vocation avant tout éducative, familiale et de loisirs, venant remplacer, moderniser, améliorer l'offre aquatique existante sur le territoire et remplacer la piscine actuelle de la commune.

Outre une contribution au rayonnement, à l'attractivité et à la tradition de démocratisation de l'accès aux sports et aux loisirs du territoire, l'objectif est de pouvoir assurer la meilleure synthèse des enjeux d'un développement durable :

- Enjeux économiques avec le respect du budget alloué à l'opération
- Enjeux environnementaux avec une conception architecturale et technique sobre, ainsi qu'une réduction des incidences environnementales par rapport à l'équipement existant
- Enjeux sociaux avec la proposition d'espaces accessibles, chaleureux et conviviaux, adaptés à tous les publics.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Durant la phase travaux:

- Le plan d'installation de chantier sera validé par le SPS en collaboration avec le maître d'œuvre et l'entreprise en charge de la base vie. Le chantier sera entièrement clôturé, les aires de stockages et circulations seront faites pour limiter l'impact environnemental. Aucune eau usée ne sera rejetée dans la nature (raccordement sur le réseau ou dans une fosse régulièrement vidée)

- La durée des travaux est de 15 mois et sera divisée en 3 phases.

- Une phase terrassement de 2 mois avec réalisation de la plateforme et réalisation des réseaux

- Une phase de construction bâtiment d'une durée de 12 mois (Dallage et structure, charpente bois, couverture et travaux intérieurs)

- Une phase de finitions extérieures de 1 mois avec les raccordements aux réseaux et réalisation des voiries finales.

Chaque semaine sera réalisé un compte rendu de chantier avec indication du déroulement des phases travaux, des intempéries, des éventuels incidents

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

"Dans sa phase exploitation le projet générera les flux suivants:

Déplacement vers le site des usagers de l'équipement et du personnel d'exploitation

Déplacement vers le site des produits consommés et utilisés sur le site comprenant notamment produits participant au traitement de l'eau des bassins qui pour les principaux sont l'hypochlorite de sodium en solution aqueuse pour la désinfection et l'acide sulfurique en solution aqueuse pour la correction de Ph.

Déplacement vers le site pour l'approvisionnement en biomasse dans l'éventualité d'une chaufferie bois.

Rejet d'eaux usées et d'eaux vannes dirigées vers les réseaux d'assainissement dont les eaux issues du processus de traitement de l'eau.

Rejet vers bassin d'infiltration des eaux claires de vidange des bassins lors de l'arrêt technique annuel après neutralisation et abaissement de température de l'eau.

Rejet de fumées issues de la combustion d'énergies fossiles : gaz selon chaufferie de 700 kW dans sa configuration de base) ou mixte gaz et biomasse dans l'éventualité d'une chaufferie bois

Prélèvement d'énergie dans le sol dans l'éventualité d'une pompe à chaleur raccordée sur un champ de sondes géothermiques.

Prélèvement d'énergie dans le sol avec prélèvement et réjection d'eau dans la nappe de surface dans l'éventualité d'une pompe à chaleur raccordée sur un pompage géothermique."

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de Permis de construire (CERFA N°13409\*10)

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Périmètre d'intervention :	15 531 m <sup>2</sup>
SDP projet :	2 802 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

431 route de Varvannes  
76 890 Val-de-Saône

Références cadastrales  
000 AE 198 : 19 475 m<sup>2</sup>

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0° 57' 42" E Lat. 49° 41' 53" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de ZNIEFF de type I à Val de Saône. La plus proche est la ZNIEFF du Cariçaie du Carel à Auzouville-sur-Saône (à 5,7 km du projet). Le projet de centre aquatique est limitrophe de la ZNIEFF de type II de la vallée de la Saône (230031022).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc et le manoir du château de Bimorel sont inscrits aux monuments historiques depuis le 01/02/1944. Ils sont situés en limite de commune de Imbleville.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des zones humides ont été repérées à Val de Saône, dans la vallée de la Saône, en limite de projet. Des milieux prédisposés à la présence de zone humide ont également été prélocalisés dans la vallée. Ils couvrent les zones humides avérées et des terrains avec lesquels elles sont en contact. Ces MPPZH sont localisés à la limite du projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui la commune est couverte par un PPRI, prescrit le 23/05/2001_BV Saône-Vienne (12/09/2011), aléa inondation.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui : ZRE souterraine : ZRE_FXX03001.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est situé à 13 km du site Natura 2000 "Bassin de l'Arques" (FR 2300132), et à 17 km du site Natura 2000 "Forêt d'Eawy" (FR 2302002).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	"Les prélèvements d'eau en exploitation qui annuellement sont de l'ordre de 18 000 m3 proviennent du réseau de distribution d'eau "
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui les parois périphériques enterrées sont susceptibles d'être soumises à un drainage suivant les préconisations d'une étude hydro-géotechnique en cours
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un projet de cette nature implique un nivellement du terrain existant important. Néanmoins, nous avons cherché à positionner le nouveau bâtiment à une altimétrie idéale pour l'équilibre des déblais/remblais, et nous réutiliseront au maximum les matériaux existants sur site déblayés, que nous traiteront pour concevoir les structures/fondations des surfaces bâties et circulées. Dans cette optique, l'équilibre déblais/remblais nous amène à un volume total de remblais de l'ordre de 1 500 M3 environ de remblais.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est à l'heure actuelle une parcelle cultivée.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les risques sanitaires concernant les usagers (public et personnel ) sont : la qualité d'eau des bassins, la qualité d'eau froide et chaude sanitaire, la qualité de l'air de la halle bassin et des zones annexes. Les risques sanitaires pour l'environnement extérieur immédiat sont liés à l'emploi de produits de traitement de l'eau des bassins (hypochlorite de sodium et acide sulfurique) et les rejets de fumées liés à la combustion énergie fossile ou biomasse . Un des objets des installations techniques est de maîtriser les qualités des ambiances , des rejets et où le positionnement de ces derniers.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	"Voir § 4.3.2." Le projet table sur une augmentation de la fréquentation de la piscine, ce qui génèrera automatiquement davantage de déplacements vers Val-de-Saône. Mais l'augmentation de trafic lié à la nouvelle piscine sera facilement acceptée par les voies de desserte du projet. Le différentiel entre les déplacements actuels (37 000 visiteurs en 2018) et prévisionnels (125 000 visiteurs) correspond à des trajets évités vers les piscines extraterritoriales...
<b>Nuisances</b>	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'équipement n'est pas sonorisé et les équipements techniques du bâtiment (CTA) seront traités acoustiquement Aucune infrastructure routière n'impacte le projet. De plus, des mesures de l'ambiance sonore ont été réalisées sur site et n'ont pas fait apparaître de nuisance particulière sur le site

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses issues du bâtiments en phase d'exploitation sont limitées aux surfaces vitrées qui pour aucune d'entre elles sont occultées et elles sont limitées aux horaires d'ouvertures de l'équipement</p> <p>De l'éclairage public est prévu à l'extérieur de la piscine, sur le parking, destiné à être allumé lorsque l'équipement est ouvert et qu'il fait nuit.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les principaux rejets dans l'air en phase d'exploitation sont les suivants : Rejet de fumées issues de la combustions d'énergies fossiles. Rejet d'air chaud de l'ordre 29 °C, saturé en humidité et chargé significativement en Trichloramine issue de l'extraction d'air des bâches tampon. Rejet d'air de chaleur à température variable selon les saisons issue des récupérateurs de chaleur des centrales traitement d'air de la halle bassin et des vestiaires.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les principaux rejets liquides en phase d'exploitation sont les suivants : Rejet d'eaux usées et d'eaux vannes dirigées vers le réseaux d'assainissement dont les eaux issues du processus de traitement de l'eau. Rejet vers bassin d'infiltration des eaux claires de vidange des bassins lors de l'arrêt technique annuel après neutralisation et abaissement de température de l'eau.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Oui, de 2 types :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les eaux pluviales générées par l'imperméabilisation de certaines surfaces (toiture du bâtiment, voirie non perméable), ainsi qu'au lavage des filtres de la piscine. Celles-ci sont gérées à la parcelle via un bassin d'infiltration en partie basse.</li> <li>- Les eaux usées liées à l'utilisation de l'équipement par le public, sachant que la création d'une nouvelle station d'épuration est en cours, prenant en compte les charges futures de la piscine.</li> </ul>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Déchets non dangereux cendres dans l'éventualité d'une chaufferie biomasse</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'objectif du projet d'un point de vue paysager et architectural est de se fondre dans l'existant ; en ayant une intervention légère. C'est pourquoi le bâtiment du centre aquatique ne se trouvera pas en partie haute de la parcelle, mais un peu en contrebas. Associé au parking planté d'essences locales, et au talus planté existant en limite haute de la parcelle, le bâtiment ne sera que peu visible depuis l'extérieur de la parcelle. De plus, Grâce aux lignes épurées ainsi qu'à la composition des matériaux utilisés, le bâtiment s'insèrera dans son environnement direct sans pour autant s'imposer à lui.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, lié à l'occupation actuelle de la parcelle : champ cultivé.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

\* Voir annexe

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non.

Au regard du formulaire rempli, nous estimons que notre projet n'est pas de nature à faire l'objet d'une évaluation environnementale. En effet, ce projet qui se veut structurant à l'échelle intercommunale a été conçu de manière à minimiser les impacts sur l'environnement et la santé humaine, en les évitant le plus possible (aucun impact ne sera créé sur la biodiversité ou les déplacements notamment) ou en les réduisant lorsqu'ils étaient inévitables (de par le terrain retenu, les effluents automatiquement générés, etc.).

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe au point 6.4

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Bacqueville-en-Caux

le,

28/11/2022

Signature



Lucas

7

10/10/10